

l'ouverture d'un crédit de 300.000 francs à fin
 les dépenses impécunies pour couvrir les frais d'organisation
 du Congrès de l'organisation internationale
 des Congrès. Le montant des dépenses engagées
 élevé à 568.229 fr.

Le Conseil Municipal
 décide d'ouvrir un crédit complémentaire
 pour le règlement des dépenses engagées à
 du Congrès de l'organisation internationale
 des Congrès, qui sera prélevé sur le chap
 dépenses impécunies du B.P. 1959.
 Adopté à l'unanimité

12/ Police d'assurance véhicule Citroën ID 19.
 approuvé le 26.8.1959
 59134
 à la suite du remplacement de la
 Versailles par la Citroën ID 19, une dem
 modification de la police d'assurance a
 auprès de la C^{ie} "La Paternelle"
 Le Conseil Municipal
 Vu la police d'assurance 3.198.
 concernant la voiture Citroën ID 19
 décide